

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Page : 1/15

Date d'impression : 26.03.2025

V- 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision: 26.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : usage professionnel.

Emploi de la substance / de la préparation Vernis transparent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CARROSS SAS

6 rue des sources

69230, Saint-Genis-Laval, France

Tel +33 (0)1 60 27 20 19

contact@carross.eu

Service chargé des renseignements: contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 60 27 20 19 (8:30-18:00 du lundi au jeudi, 9:30-17 le vendredi)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.

pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)
dibutylbis(dodecylthio)stannane

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de substance qui serait identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission dans une quantité ≥ 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle 	25-50%
CAS: 763-69-9 EINECS: 212-112-9 Reg.nr.: 01-2119463267-34	3-éthoxypropionate d'éthyle 	5-15%
CAS: 107-87-9 EINECS: 203-528-1 Reg.nr.: 01-2119988840-24	pentane-2-one 	2,5-10%
CAS: 65-85-0 EINECS: 200-618-2 Reg.nr.: 01-2119455536-33	Acide benzoïque 	0,1-<1%
Reg.nr.: 01-2119491304-40	Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate. 	0,1-<1%
CAS: 7575-23-7 EINECS: 231-472-8 Reg.nr.: 01-2119486981-23	pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate) 	0,1-<0,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 	0,1-1%
CAS: 1185-81-5 EINECS: 214-688-7 Reg.nr.: 01-2119841260-50	dibutylbis(dodecylthio)stannane 	0,1-<0,3%

(suite page 3)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 2)		
CAS: 110-43-0 EINECS: 203-767-1 Reg.nr.: 01-2119902391-49	heptane-2-one Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H336	0,1-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
123-86-4 acétate de n-butyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
107-87-9 pentane-2-one	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 705 mg/m ³ , 200 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Page : 5/15

Date d'impression : 26.03.2025

V- 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision: 26.03.2025

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 4)

110-43-0 heptane-2-one	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm Peau

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 26.04.2024

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL		
123-86-4 acétate de n-butyle		
Dermique	DNEL	7 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	960 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 960 mg/m ³ (aiguë - effets locaux, travailleurs) 480 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 480 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle		
Dermique	DNEL	102 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
	DNEL	102 mg/cm ² (à long terme - effets locaux, travailleur)
Inhalatoire	DNEL	610 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 610 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
107-87-9 pentane-2-one		
Dermique	DNEL	19,89 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	4.783,5 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 209,38 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.		
Dermique	DNEL	2,5 mg/kg bw/day (aigu - effets systémiques, travailleurs) 2,5 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	2,35 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 2,35 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)		
Dermique	DNEL	3,4 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	40,13 mg/m ³ (aiguë - effets locaux, travailleurs) 2,39 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 40,13 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	DNEL	153,5 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	275 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
110-43-0 heptane-2-one		
Dermique	DNEL	54,27 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	1.516 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 394,25 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)

(suite page 6)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 5)

PNEC	
123-86-4 acétate de n-butyle	
PNEC	0,18 mg/l (environnement d'eau douce) 0,018 mg/l (environnement marin) 0,36 mg/l (communiqués intermittents) 35,6 mg/l (les usines de traitement des eaux usées) 0,981 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce)
PNEC	763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle 0,0609 mg/l (environnement d'eau douce) 0,00609 mg/l (environnement marin) 0,609 mg/l (communiqués intermittents) 50 mg/l (les usines de traitement des eaux usées) 0,419 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,048 mg/kg (sol)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
PNEC	0,0022 mg/l (environnement d'eau douce) 0,00022 mg/l (environnement marin) 0,009 mg/l (communiqués intermittents)
PNEC	1,05 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,11 mg/kg (environnement de sédiments marins) 0,21 mg/kg (sol)
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)	
PNEC	2,39 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,03 µg/l (environnement d'eau douce) 0,0034 µg/l (environnement marin) 0,34 µg/l (communiqués intermittents)
PNEC	1,02 µg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,102 µg/kg (environnement de sédiments marins) 0,184 µg/kg (sol)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
PNEC	0,635 mg/l (environnement d'eau douce) 0,0635 mg/l (environnement marin) 6,35 mg/l (communiqués intermittents) 100 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	3,29 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,329 mg/kg (environnement de sédiments marins)
110-43-0 heptane-2-one	
PNEC	0,0982 mg/l (environnement d'eau douce) 0,00982 mg/l (environnement marin) 0,982 mg/l (communiqués intermittents) 12,5 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	1,89 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,189 mg/kg (environnement de sédiments marins) 0,321 mg/kg (sol)

(suite page 7)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 6)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2 (EN 14387)

Protection des mains:



Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Lors du choix des gants de protection, il faut tenir compte du temps de pénétration, de la vitesse de pénétration et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7 \text{ mm}$

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Niveau de perméation et temps de percée : niveau 6 $\geq 480 \text{ min}$.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166 / EN 170)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14325)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

légèrement jaune

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 8)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 7)

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	8 Vol %
Point d'éclair	>23 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	8 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1-1,01 g/cm³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 9)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat)
763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle		
Oral	LD50	4.309 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.080 mg/kg (lapin)
107-87-9 pentane-2-one		
Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25,5 mg/l (rat)
65-85-0 Acide benzoïque		
Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.		
Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat)
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)		
Oral	LD50	1.000-2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3.363 mg/l (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/6 h	4.345 mg/l (rat)
1185-81-5 dibutylbis(dodecylthio)stannane		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.000-2.000 mg/kg (lapin)
110-43-0 heptane-2-one		
Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

(suite page 10)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 9)

Inhalatoire	LC50/4 h	>16,7 mg/l (rat) (vapour)
-------------	----------	---------------------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96 h	18 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)
TT/16 h	115 mg/l (<i>mic</i>)
EC50/48 h	44 mg/l (<i>daphnia</i>)
EC50/72 h	675 mg/l (<i>algues</i>)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

LC50/96 h	60,9 mg/l (<i>fish</i>)
EC50/48 h	785 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC50/72 h	>114,86 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)

107-87-9 pentane-2-one

LC50/96 h	1.240 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)
EC50/48 h	110 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC50/72 h	>150 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.

LC50/96 h	0,97 mg/l (<i>fish</i>)
EC50/3 h	>100 mg/l (<i>microorganismes</i>)
EC50/72 h	1,68 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
EC50/24 h	20 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)

7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)

LC50/96 h	0,034 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OECD 203)
EC50/48 h	>0,35 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC50	>0,65 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Page : 11/15

Date d'impression : 26.03.2025

V- 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision: 26.03.2025

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 10)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
LC50/96 h	>100 mg/l (fish)
EC50/48 h	>500 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC20/30 min	>1.000 mg/l (microorganismes)
EC50/72 h	>1.000 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)
EC50	>100 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>) >100 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>) >100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
1185-81-5 dibutylbis(dodecylthio)stannane	
EC50/48 h	0,11 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC50/72 h	≥1,6 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
110-43-0 heptane-2-one	
LC50/96 h	131 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)
EC50/72 h	98,2 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)
12.2 Persistance et dégradabilité	
123-86-4 acétate de n-butyle	
Biodegradation	83 % (facilement biodégradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)
763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle	
Biodegradation	100 % (facilement biodégradable) (CO2 Evolution Test, 28 d)
107-87-9 pentane-2-one	
Biodegradation	70 % (facilement biodégradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
Biodegradation	38 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)	
Biodegradation	26 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 B, 28 d, aerobic)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Biodegradation	100 % (facilement biodégradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)
1185-81-5 dibutylbis(dodecylthio)stannane	
Biodegradation	0 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)
110-43-0 heptane-2-one	
Biodegradation	69 % (facilement biodégradable) (OECD 310, 28 d, aerobic)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
123-86-4 acétate de n-butyle	
BCF	15,3 (-)
log Pow	2,3
763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle	
log Pow	1,35
107-87-9 pentane-2-one	
log Kow	0,857
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
BCF	<9,7
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)	
BCF	23,7

(suite page 12)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 11)

log Pow	3,03
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	0,56
12.4 Mobilité dans le sol	
123-86-4 acétate de n-butyle	
log Koc	1,27
763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle	
log Koc	1,52
Koc	32,78
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
log Koc	5,31
Koc	204.400
7575-23-7 pentaerythritol tetrakis(3-mercaptopropionate)	
log Koc	2,54
Koc	347
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Koc	1,7

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR IMDG, IATA	1263 PEINTURES PAINT

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Page : 13/15

Date d'impression : 26.03.2025

V- 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision: 26.03.2025

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 12)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
	
Classe	3
Étiquette	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant (IMDG):	Non applicable. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
No EMS:	F-E,S-E
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Section 355 (extremely hazardous substances):

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

1185-81-5 dibutylbis(dodecylthio)stannane

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 13)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles caractérisant le produit. Ils ne constituent pas une garantie ou une spécification de qualité. Elle doit être considérée comme une directive pour une utilisation, un stockage, un transport et une élimination en toute sécurité en cas de rejet dans l'environnement. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et l'utilisateur accepte la responsabilité de toute conséquence résultant d'une utilisation incorrecte de ce produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 15)

Nom du produit: CARROSS VERNIS RAPID GLOSS

(suite de la page 14)

Numéro de la version précédente: 2.1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : numéro chimique attribué au produit chimique dans la liste du Chemical Abstracts Service.

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet)

PNEC : Concentration prédictive sans effet

LC50 : concentration létale médiane

LD50 : dose létale 50

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulatif

Flam. Liq. 2 : Substance liquide inflammable. Catégorie de risque

Flam. Liq. 3 : Substance liquide inflammable. Catégorie de risque

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë. Catégorie de risque

Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque

Eye Dam. 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque

Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque

Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

Skin Sens. 1A : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

Muta. 2 : Effet mutagène sur les cellules germinales. Catégorie de risque

Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction. Catégorie de risque

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction. Catégorie de risque

STOT SE 3 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition unique. Catégorie de risque

STOT RE 1 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition répétée. Catégorie de risque

Aquatic Acute 1 : Présentant un danger pour l'environnement aquatique - danger aigu, Catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 : Présenter un danger pour l'environnement aquatique. Danger chronique, catégorie 1.

Aquatic Chronic 3 : Présenter un danger pour l'environnement aquatique. Danger chronique, catégorie 3.

Sources Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**